

dans la zone des cinquante metres du rivage de la mer est la propriété de l'Etat.
en fait de limites & du droit de pêche, mais seulement en ce qui concerne la pêche
situee dans la dite zone et pour la autre partie est la propriété du tiers. Certificat.
Fait a Omas le quinze avril mil neuf cent cinq.
Les membres de la Commission

p. 80

[Signature]
[Signature]
[Signature]

N° 1029

N° 1462 de Enquetes

Declaration. Revendication du nomme Huotete,
cultivateur & domicilié a Panavare.

Le nomme Huotete, fait présente ce jour vingt huit mars mil neuf
cent cinq d'une certaine terre "Guanacofee", au b. Panavare, d'une contenance
de quatre vingt-seize arres, cinquante six centares, plantée de cacao et mairas
Domicil au Mad de la S. Est par la montagne au sud par son ruisseau, a l'ouest
par l'océan.

Localement ne possédant pas de titre, nous avons procédé a le mettre a
une enquête administrative de laquelle il resulte que la dite terre lui appartient
depuis longtemps.

Par Ces motifs

Arretons

La terre "Guanacofee" sita a Panavare, ci-dessus designee, appartient
au nomme Huotete

Fait a Omas le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signature]
[Signature]
[Signature]

N° 1630

N° 1483 de Enquetes

Declaration. Revendication du nomme Huotete, cultivateur
domicilié a Panavare

Le nomme Huotete, fait présente ce jour vingt huit mars mil neuf
cent cinq d'une certaine terre "Huucimo", sita a Panavare, d'une
contenance de quatre vingt-huit arres, quatre vingt centares,
plantée de mairas. Domicil au Mad par Totakia, au Sud de la route
par son ruisseau. Est par la montagne.

Localement ne possédant pas de titre, nous avons procédé a le mettre a
une enquête administrative de laquelle il resulte que la dite terre lui
appartient depuis longtemps.

Par Ces motifs

Arretons

La terre "Huucimo" sita a Panavare, ci-dessus designee, appartient